

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU JEUDI 15 DÉCEMBRE 2016

Membres :

- en exercice	41
- présents	24
- représentés	8
- excusés	9
- votants	32

Secrétaire de séance : Madame Audrey TROIN

Le quorum requis étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

Délibération n° 2016/12/15-34

OBJET : Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

L'an deux mille seize, le quinze décembre à neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 8 décembre 2016, se sont réunis Salle de l'Espélidou - 111 route des Moulins de Paillas à Gassin, sous la Présidence de M. Vincent MORISSE, Président.

Membres présents :

Vincent MORISSE	Jean PLENAT	Nathalie DANTAS
Jean-Pierre TUVERI	Céline GARNIER	Charles PIERRUGUES
Philippe LEONELLI	Sylvie GAUTHIER	Thierry GOBINO
Anne-Marie WANIART	Ernest DAL SOGLIO	José LECLERE
Bernard JOBERT	Robert PESCE	Hélène BERNARDI
Jean-Jacques COURCHET	Anne KISS	Michèle DALLIES
Raymond CAZAUBON	Jeanne-Marie CAGNOL	Michel FACCIN
Roland BRUNO	Patrice AMADO	Frank BOUMENDIL

Membres représentés :

Alain BENEDETTO donne procuration à Vincent MORISSE
Florence LANLIARD donne procuration à Jean PLENAT
Jean-Luc LAURENT donne procuration à Céline GARNIER
Farid BENALIKHOUDJA donne procuration à Philippe LEONELLI
François BERTOLOTTI donne procuration à Anne KISS
Muriel LECCA-BERGER donne procuration à Bernard JOBERT
Pierre-Yves TIERCE donne procuration à Michel FACCIN
Sylvie SIRI donne procuration à Jean-Pierre TUVERI

Membres excusés :

Marc Etienne LANSADE	Jonathan LAURITO
Audrey TROIN	Renée FALCO
Eric MASSON	René LE VIAVANT
Laëtitia PICOT	Frédéric BRANSIEC
Valérie MASSON-ROBIN	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20161215-20160000221-DE

Accusé certifié exécutoire

1

Réception par le préfet : 19/12/2016
Publication : 19/12/2016

Délibération n° 2016/12/15-34

OBJET : Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Le rapporteur expose :

La Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), issue de la fusion de la dotation globale d'équipement et de la dotation de développement rural, permet de financer des projets d'investissement dans les domaines économique, social, environnemental et touristique, ou favorisant le développement ou maintien des services publics en milieu rural.

Dans le cadre du projet de loi de finances 2017, l'article 60 modifie les seuils de population des EPCI éligibles à la DETR.

À compter du 1^{er} janvier 2017, sont éligibles à la DETR les EPCI métropolitains à fiscalité propre de moins de 75 000 habitants dont la commune centre compte moins de 20 000 habitants.

À ce titre, la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez déposera tout dossier pouvant être éligible à la DETR avant le 31 janvier 2017.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, article L.2334-33 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24/2012 du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 09/2015-BCL du 24 avril 2015 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau communautaire du 5 décembre 2016.

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'AUTORISER monsieur le président à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Signé : Vincent Morisse, président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20161215-20160000221-DE

Accusé certifié exécutoire

2

Réception par le préfet : 19/12/2016
Publication : 19/12/2016